

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4179**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4179**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville vise à poursuivre le développement du centre-ville, à partir des espaces en mutation situés autour de l'Hôtel de Ville et côté Pré de l'Herpe et à articuler ce futur aménagement avec les territoires et équipements limitrophes. Le projet urbain comprend la requalification et la création d'espaces publics :

- prolongement de la trame viaire actuelle (rues Rabelais, Condorcet et Jules Romains),
- aménagement de 3 placettes le long de la promenade Lénine,
- réalisation de 2 nouvelles voies, rues Bachelard et du Pré de l'Herpe, autour de l'îlot du Pré de l'Herpe,
- requalification de la rue Hô Chi Minh avec la valorisation du parvis du lycée des Canuts,
- réaménagement de 2 parkings de surface derrière l'Hôtel de Ville et côté Pré de l'Herpe.

Par délibération n° 2012-3145 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC avec notamment le projet de programme d'équipements publics (PEP) ainsi qu'une autorisation d'engagement individualisée de 24 055 395 € HT, portant le montant de l'autorisation d'engagement à 28 305 395 € HT, sur l'opération n° 4P06O1540 sur le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 53 et suivants du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable,
- lot n° 3 : éclairage public,
- lot n° 4 : mobilier/aire de jeux/serrurerie,
- lot n° 5 : revêtement de sols,
- lot n° 6 : plantations.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 avril 2013, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			en € HT	en € TTC
1	terrassment, VRD	Screg Sud-Est/Sade CGHT	3 469 304,30	4 149 287,94
2	réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable	Screg Sud-Est/Sade CGHT	1 287 760,10	1 540 161,00
3	éclairage public	Serpollet/SERP	566 997,34	678 128,81
4	mobilier, aire de jeux, serrurerie	Diver Cité/Chosset et Luchessa	549 586,80	657 305,81
5	revêtement de sol	Maia Sonnier/Gauthey/SDC	2 395 393,23	2 864 890,30
6	plantations	Parcs et Sports/Tarvel	737 399,84	881 930,20
Total			9 006 441,61	10 771 704,06

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : terrassment, voirie et réseaux divers (VRD) ; groupement d'entreprises Screg Sud-Est/Sade CGHT, pour un montant de 3 469 304,30 € HT, soit 4 149 287,94 € TTC,

- lot n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction en eau potable ; groupement d'entreprises Screg Sud-Est/Sade CGHT, pour un montant de 1 287 760,10 € HT, soit 1 540 161 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage public ; groupement d'entreprises Serpollet/SERP, pour un montant de 566 997,34 € HT, soit 678 128,81 € TTC,

- lot n° 4 : mobilier, aire de jeux, serrurerie ; groupement d'entreprises Diver Cité/Chosset et Luchessa, pour un montant de 549 586,80 € HT, soit 657 305,81 € TTC,

- lot n° 5 : revêtement de sol ; groupement d'entreprises Maia Sonnier/Gauthey/SDC, pour un montant de 2 395 393,23 € HT, soit 2 864 890,30 € TTC,

- lot n° 6 : plantations ; groupement d'entreprises Parcs et Sports/Tarvel, pour un montant de 737 399,84 € HT, soit 881 930,20 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 4P06O1540, le 25 juin 2012 pour un montant de 28 305 395 € HT en dépenses et en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2013 et suivants - compte 605 - fonction 824, pour un montant de 9 006 441,61 € HT, soit 10 771 704,06 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.